



Prêt de matériel et/ou mise à disposition de matériel communal

Le type de matériel prêté ou mis à disposition sera limité aux matières ayant trait à la salubrité et à la sécurité publiques, soit : barrières nadar, panneaux de signalisation, containers, poubelles publiques,

Le prêt sera gratuit et une caution préalable de 2,5€ par matériel prêté sera déposée pour les associations organisant une activité sur le territoire communal ou ayant son siège dans la Commune de Houffalize.

Le prêt sera facturé au coût de 2,5€ par matériel prêté et par jour et une caution préalable de 2,5€ par matériel prêté sera déposée pour une personne privée, domiciliée ou propriétaire d'une seconde résidence sur le territoire de la Commune de Houffalize.

Pour connaître toutes les modalités de prêt, veuillez lire attentivement le règlement communal sur le prêt et/ou la mise à disposition de matériel communal : [lien](#)

1. Type de prêt :

- Prêt à une association organisant une activité sur le territoire communal ou ayant son siège dans la Commune de Houffalize : OUI – NON
- Prêt à une personne privée (domiciliée ou propriétaire d'une seconde résidence sur le territoire de la Commune de Houffalize) : OUI – NON

2. Responsable de la demande

- Responsable de la demande :

- Nom de l'association (si association) :
- Téléphone :
- Courriel :
- Personne de contact : Nom + Téléphone + Courriel

3. Manifestation

- Date de la manifestation :
- Lieu de la manifestation :
- Type de manifestation (+ nom) :

4. Matériel demandé

Vous trouverez notre liste exhaustive de matériel sur notre site internet dans la rubrique
« Evénements »

Soyez le plus précis possible (quantité, dimensions, ...)

Matériel demandé	Quantité

Fait à le.....

Signature :